

Pascoe, Payne, Pigeon, Pitman, Rapp, Simpson, Rynard, Smith (*Lincoln*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Tucker. (26)

*Aussi présent:* L'honorable Léon Balcer, ministre des Transports.

*Du ministère des Transports:* M. G. A. Scott, sous-ministre adjoint; M. Jacques Fortier, conseiller; et M. W. A. Thornton, adjoint exécutif, chemins de fer. *De la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada:* MM. Donald F. Purves, chef de la Direction du développement, et Graham Macdougall, Q.C., avocat général.

Sur la proposition de M. McFarlane, présentée avec l'appui de M. Simpson,

*Il est décidé*—Que le Comité fasse imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses délibérations et témoignages.

Le Comité étudie le bill C-48, intitulé: Loi modifiant la Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'Optic Lake à Chisel Lake, et l'achat, par cette compagnie à l'*International Nickel Company of Canada, Limited*, d'une ligne ferroviaire depuis Sipiwesk jusqu'à un point sur la rivière Burntwood près de Mystery Lake, dans la province du Manitoba.

#### *Article 1*

A la demande du président, le ministre des Transports explique brièvement l'objet du bill, et il présente ensuite les fonctionnaires des chemins de fer Nationaux du Canada ainsi que les fonctionnaires du ministère des Transports.

M. Balcer répond aux questions posées avec l'aide de M. Purves.

L'article 1 et le titre sont approuvés séparément; le bill est approuvé sans modification.

*Il est décidé*—Qu'il soit fait rapport à la Chambre du bill C-48, sans amendement.

Le Comité étudie alors le bill C-63, intitulé: Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta depuis Whitecourt (Alberta), vers l'ouest, sur une distance d'environ 23.2 milles, jusqu'à la propriété de la *Pan American Petroleum Corporation*.

Le ministre des Transports explique l'objet de ce bill; interrogé sur le sujet, il répond avec le concours de MM. Purves et Macdougall.

Les articles 1 à 9, ainsi que l'annexe et le titre, sont adoptés séparément; le bill est adopté sans modification.

*Il est décidé*—Qu'il soit fait rapport du bill C-63 à la Chambre, sans modification.

A 10 heures et demie du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
M. Slack